



Litige sur l'état des lieux

Par **pefourque**, le **14/05/2008** à **18:21**

bonjour,

j ai rendu une maison en parfait état le 10.12.07.l'état des lieux,fait devant huissier s est bien déroulé.j ai récupéré ma caution 10 jours après.

aujourd'hui(5 mois plus tard),coup de fil de l'agence me réclamant 3000 euros de réparations diverses!alors qu'un nouveau locataire est en place!

a qui puis-je m'adresser ?

merci d'avance

Par **Marion2**, le **15/05/2008** à **18:22**

Je pense que vous avez copie de l'état des lieux fait par l'huissier.

Si rien n'a été constaté sur cet état des lieux, vous envoyez un duplicata à l'agence en disant que vous n'êtes pas concernée par ces travaux puisque comme l'indique l'état des lieux, la location a été rendue en bon état

Par **pefourque**, le **16/05/2008** à **08:08**

malheureusement,nous n'avons jamais reçu le double de l'état des lieux...